

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 10 décembre 2019 à 18h30,**  
**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 2 <sup>ème</sup> délibération
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 14 <sup>ème</sup> délibération
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
40	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

20 communes présentes



**Absents excusés :**

LA BIOLLE  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
MOUXY  
MOUXY

Fabien COUDURIER  
Nicole FALCETTA  
Gabrielle KOEHREN  
Nicolas MARC

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Olivier VERDENAL  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Julie ECALARD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Matilde HABOUZIT

Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des services  
Directeur financier  
Directeur du pôle Service à la population  
Directeur du pôle Eau  
Responsable Communication et relations publiques  
Responsable des assemblées et des affaires juridiques  
Responsable Pilotage de la Performance et politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 3 décembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 40 présents (40 titulaires), et 44 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 25 Année : 2019

Exécutoire le : 13 DEC. 2019

Affichée le : 13 DEC. 2019

Visée le : 13 DEC. 2019

### ENJEUX LAC

#### Agence Alpine des Territoires (AGATE)

#### Avenant à la Convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac pour 2020

Monsieur le Président rappelle la délibération du 13 novembre dernier relative à la convention cadre 2017-2022 conclue avec l'Agence alpine des territoires (AGATE) sur les domaines de l'habitat, de la politique de la ville et du Plan Climat Air Energie Territorial.

Monsieur le président propose également de s'appuyer sur les compétences de l'Agence dans le domaine des travaux du Comité du Lac.

Monsieur le Président indique que pour l'année 2020, les objectifs complémentaires sont les suivants :

#### En lien avec le Comité du Lac :

- Accompagnement technique et assistance à un diagnostic des activités en rapport avec le Lac,
- Accompagnement à la réalisation d'une étude prospective sur le Lac du Bourget.

Il est proposé de verser une subvention de 35 000 €, complémentaire aux 30 000 € initiaux de la convention passée avec AGATE pour l'habitat, la politique de la ville et le PCAET, soit une subvention totale de 65 000 €.

La subvention de Grand Lac relative à ces somme sera inscrite au budget 2020 – section de fonctionnement - chapitre 2303.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la subvention complémentaire de Grand Lac à l'association à hauteur de 35 000 € pour l'année 2020,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'annexe à la convention d'objectifs de Grand Lac pour l'année 2020.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 42
- Pour : 41
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0





## **Avenant n°1 à la CONVENTION D'OBJECTIFS**

### *Entre*

Grand Lac, Communauté d'Agglomération, représenté par son Président, M. Dominique DORD, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 10 décembre 2019.

*D'une part,*

### *Et*

L'Agence Alpine des Territoires (Agate), représentée par sa Présidente Mme Marie Claire BARBIER, *D'autre part,*

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, posant l'obligation d'une convention entre les collectivités publiques et les associations pour définir les objectifs de leur partenariat et ses principales modalités, dès lors que le montant de la subvention allouée dépasse le seuil fixé par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, soit 23 000 €/an.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **1 – OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ASSOCIATION**

Agate poursuit les activités dans les domaines définis par la convention cadre intervenue le 29 juin 2017 entre Grand Lac Communauté d'Agglomération et l'ASADAC territoire/MDP (devenue Agate par modification statutaire le 20 décembre 2017). La Convention cadre précise les activités de l'agence Agate auxquelles Grand Lac, Communauté d'Agglomération apporte son soutien financier :

Les activités concernées sont les suivantes :

- Mener des réflexions stratégiques en matière d'aménagement et de développement territorial en engageant des travaux de prospective et en participant à des démarches de planification intercommunales, départementales, interdépartementales et transfrontalières,
- Définir et réaliser tous programmes d'activités et d'études utiles à la définition et à l'engagement d'actions de développement territorial,

- Initier et animer les partenariats nécessaires à des démarches d'aménagement visant au développement du territoire et à la mise en valeur de ses ressources,
- Mener des missions d'observation principalement dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la gestion de l'espace, de la mobilité, de l'habitat et de la politique de la ville,
- Conduire ou participer à des démarches d'évaluation des politiques publiques,
- Accompagnement technique et assistance à un diagnostic des activités en rapport avec le Lac,
- Accompagnement à la réalisation d'une étude prospective sur le Lac du Bourget.

## **2 – CONTRIBUTION DE GRAND LAC**

Grand Lac alloue à Agate les moyens nécessaires à la réalisation des actions poursuivies par celle-ci par une subvention de fonctionnement.

La subvention de Grand Lac, Communauté d'Agglomération passe de 30 000 à 65 000 € suite à cet avenant.

Cette subvention sera versée sur simple demande expresse en deux fois :

- 30 % à la signature de la convention
- 70 % au 30 décembre de l'année

## **3 – DUREE**

La présente convention est conclue pour l'exercice 2020. Les demandes de subventions devront être sollicitées par l'Agence auprès des services de la Communauté d'Agglomération.

Fait au Chambéry, le

**Pour Agate,  
La Présidente,  
Marie Claire BARBIER**

**Pour Grand Lac,  
Le Président,  
Dominique DORD**

## Programme de travail Grand LAC /Agate - 2020

<b>HABITAT</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PLH 2019-2025 : accompagnement dans le choix des indicateurs pour le suivi du futur PLH</li> <li>▪ Préparation du bilan de la première année du PLH</li> <li>▪ PPGD et CIA : bilan 2019 et définition des objectifs 2020</li> <li>▪ Bilan triennal du PPGD</li> <li>▪ Accompagnement à la mise en œuvre du système de cotation de la demande</li> </ul>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement à la réalisation du rapport annuel 2020 du contrat de ville (dont identification des indicateurs du PRU)</li> </ul>
<b>PLAN CLIMAT</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui pour l'animation du plan climat et l'accompagnement de la participation citoyenne</li> <li>▪ Conseil et accompagnement pour le renforcement d'une offre touristique responsable et durable</li> <li>▪ Accompagnement technique et assistance pour développer la résilience du territoire face au changement climatique</li> </ul>
<b>COMITE LAC</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement technique et assistance à un diagnostic des activités en rapport avec le Lac,</li> <li>▪ Accompagnement à la réalisation d'une étude prospective sur le Lac du Bourget.</li> </ul>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Agence Alpine des Territoires (AGATE) - Avenant à la Convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac pour 2020

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/12/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/12/2019

---

**Numéro de l'acte :** d3088 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20191210-d3088-DE

---

**Date de décision :** 10/12/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres